

État des détenus dans les maisons d'arrêt, de détention et de justice de Paris au 14 germinal, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons d'arrêt, de détention et de justice de Paris au 14 germinal, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 133;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28981_t1_0133_0000_10

Fichier pdf généré le 01/02/2023

16

Le citoyen Simon, graveur en pierres fines, fait hommage à la Convention nationale de deux médailles, représentant Marat et Lepeletier, gravés sur coralline rouge, montés en or, avec les épreuves en souffre (1).

La Convention nationale accepte l'hommage, décrète mention honorable au procès-verbal, l'insertion au bulletin, le dépôt des médailles et des épreuves aux archives nationales (2).

17

Tallien, président, occupe le fauteuil.

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 germinal; la rédaction en est adoptée (3).

18

La commune de Paris fait passer l'état du nombre des détenus dans les maisons d'arrêt, de détention et de justice de Paris, au 14 germinal.

Insertion au bulletin (4).

Commune de Paris, Etat des détenus au 14 germ. II] (5).

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie	305
Hospice du ci-devant Evêché	130
Grande-Force	700
Petite-Force	302
Irlandais, rue du Cheval-Vert	9
Sainte-Pélagie	262
Madelonnettes	290
Abbaye	120
Collège du Plessis	142
Bicêtre	845
A la Salpêtrière	486
Chambres d'arrêt, à la Mairie	97
Fermes	31
Luxembourg	673
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	462
Brunet, rue de Buffon	51
Les Picpus, fbg Saint-Antoine	183
Réfectoire de l'Abbaye	111
Les Anglaises, rue Saint-Victor	131
Les Anglaises, rue de Loursine	119
Caserne, rue de Vaugirard	97
Les Carmes, rue de Vaugirard	337

(1) Original non signé, daté du 15 germ. (C 297, pl. 1021, p. 33).

(2) P.V., XXXIV, 417 et XXXV, 113. J. Sablier, n° 1238; *Batave*, n° 414; Bⁱⁿ, 23 germ. (2° suppl^t); M.U., XXXVIII, 315.

(3) P.V., XXXIV, 417.

(4) P.V., XXXIV, 417. Bⁱⁿ, 16 germ.

(5) C 298, pl. 1038, p. 21. Signé : HEUSSÉE, DUPAUMIER.

Les Anglaises, fbg Saint-Antoine	72
Coignard, à Picpus, n° 6	16
Ecossais, rue des Fossés Saint-Victor	97
Saint-Lazare, fbg Saint-Lazare	636
Maison Mahaye, rue du Chemin-Vert	86
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	46
Belhomme, rue Charonne, n° 70	95
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire.	100

Total général 6 930

19

Le citoyen Bourgeois, président du tribunal criminel du département de la Loire, fait part à la Convention nationale que les citoyens riches et aisés de la commune de Vallée-Rousseau, ci-devant Saint-Chamond, ont fait, entre ses mains, une souscription de 60,000 liv. pour l'établissement d'un comité de bienfaisance, afin d'établir des travaux publics, nourrir les vieillards, les infirmes et les indigens; que sur une invitation faite aux citoyens de venir au secours de ceux de leurs frères qui en avoient besoin, il s'est trouvé des souscriptions pour nourrir et occuper sept cents individus pendant plus d'un an. Il observe que cet établissement s'est formé au moment où cette commune avoit déjà envoyé à la Convention nationale ou remis au représentant du peuple Javogue environ 600 marcs d'argenterie et 145,000 liv., dont 64,000 liv. en espèces et le reste en assignats, pour en faire l'hommage. On ne voit plus dans cette commune aucune marque de féodalité ni de fanatisme; à chaque décade le temple de la Raison retentit des hymnes à la liberté et des cris de *vive la République!*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Feurs*, 7 germ. II] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Lorsque par un décret bienfaisant vous avez demandé l'abolition de la mendicité, la commune de Vallée-Rousseau, ci-devant Saint-Chamond, étoit parfaitement dans vos principes puisque dès le 6 pluviôse, les personnes riches ou aisées avoient déjà souscrit dans mes mains pour une somme de 60 000 livres pour l'établissement d'un comité de bienfaisance, afin de nourrir les vieillards, les infirmes et les indigents, et établir des travaux publics; ce qui eut lieu toute de suite, et sur une simple invitation faite aux citoyens, riches ou aisés de voler au secours de ceux de nos frères qui en avoient besoin; il s'est trouvé des souscriptions pour nourrir et occuper 700 citoyens ou citoyennes pendant plus d'un an. Cette opération a les grands avantages de nourrir les pauvres, diminuer la fortune des riches, abolir la mendicité (car il n'a plus un seul mendiant dans cette commune) et à abattre un château-fort qui auroit donné de grandes ressources aux rebelles lyonnais s'ils avoient su en profiter.

(1) P.V., XXXIV, 417, J. Sablier, n° 1238; Bⁱⁿ, 23 germ. (2° suppl^t).

(2) C 300, pl. 1054, p. 2.